

ACMN VIE lance une nouvelle version de Famili Prévoyance Pro

Paris, le 22 octobre 2009 – Pour répondre au mieux aux attentes des assurés, ACMN VIE et le Crédit Mutuel Nord Europe proposent une nouvelle version du contrat collectif de prévoyance Famili Prévoyance Pro. Ce contrat entre dans le cadre fiscal de la loi Madelin.

Nouvelles caractéristiques du contrat Famili Prévoyance Pro

La nouvelle version du Produit Madelin Prévoyance « Famili Prévoyance Pro » intègre deux évolutions majeures :

- Des garanties à la carte :

Toutes les garanties sont déconnectées les unes des autres. Concrètement, chaque garantie peut être souscrite individuellement.

En fonction de ses besoins, l'assuré peut donc souscrire à une ou plusieurs des garanties suivantes¹ :

- *Incapacité Temporaire Totale de Travail (ITT)* : versement d'indemnités journalières à l'assuré
- *Décès et Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (Décès PTIA)* : versement d'une rente à l'assuré ou au bénéficiaire désigné
- *Incapacité Permanente Totale supérieure à 33% (IPT)* : versement d'une rente à l'assuré
- *Rente Education* : versement d'une rente à chaque enfant en cas de décès du souscripteur
- *Rente supplémentaire en cas de décès accidentel* : versement d'une rente supplémentaire en cas de décès accidentel de l'assuré au bénéficiaire désigné

- Un niveau de prestations défini à l'adhésion :

Grâce à l'indépendance des garanties, le souscripteur peut choisir le montant qui sera versé pour chacune d'entre elles.

- *Garantie ITT* : le souscripteur fixe lui-même le montant de l'indemnité journalière entre un minimum de 10€/jour et un maximum de 150 €/jour.
- *Garantie Décès PTIA* : le souscripteur fixe lui-même le montant de la rente qu'il souhaite verser au bénéficiaire comprise entre 100 €/mois et 2000 €/mois.
- *Garantie IPT* : le montant de la rente est égal à 365 fois l'indemnité journalière x le taux de prise en charge.
- *Rente éducation* : le souscripteur fixe lui-même le montant qui sera versé au bénéficiaire, avec un minimum de 50 €/mois et un maximum de 1 000 €/mois. L'enfant bénéficiaire touchera cette rente jusqu'à ces 25 ans, qu'il soit scolarisé ou non.
- *Rente supplémentaire en cas de décès accidentel* : calculée sur la base d'un capital égal à 5 fois la rente décès annualisée.

Ce contrat s'adresse aux Travailleurs Non Salariés Non Agricoles. Bénéficiant des avantages de la loi Madelin, il permet au souscripteur de déduire de son revenu imposable les cotisations versées.

¹ La garantie IPT ne peut être souscrite dans l'ITT, et la garantie Décès accidentel ne peut être souscrite que si la garantie Décès PTIA est sélectionnée

« Avec cette nouvelle version de *Famili Prévoyance Pro*, nous avons voulu répondre au mieux aux besoins de nos clients professionnels en nous adaptant à chacune de leur situation. Nous avons repensé notre offre *Madelin Prévoyance* avec deux grands principes : permettre au souscripteur de choisir ses garanties à la carte, en les rendant indépendantes les unes des autres, et améliorer les options et les niveaux de couverture de ces dernières» explique François Cochin, Responsable Marchés Pro et Entreprise chez ACMN VIE.

*Nous tenons à votre disposition les conditions générales du contrat *Famili Prévoyance Pro*.*

A propos d'ACMN VIE - www.acmnvie.fr

Créée en 1998, ACMN VIE est la société du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE) spécialisée en assurance vie et en prévoyance. Tous les contrats sont conçus, gérés et assurés par ACMN VIE et commercialisés à la fois par les réseaux français et belge du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe. ACMN VIE commercialise également ses produits sur Internet via différents partenariats.

A fin décembre 2008, les encours s'élèvent à 6,5 milliards d'euros et le chiffre d'affaires réalisé est de 890 M€. ACMN VIE compte 191 collaborateurs.

A propos du Crédit Mutuel Nord Europe - www.cmne.fr

Le Crédit Mutuel Nord Europe est présent sur 7 départements au Nord de la France (Aisne, Somme, Oise, Marne, Ardennes, Nord et Pas de Calais) au travers de ses 242 points de vente au service de plus de 1,1 million de clients. Il est également présent en Belgique via le réseau BKCP et au Luxembourg.

Première banque euro régionale au Nord de la France, le CMNE est un pionnier et un leader de la bancassurance avec un statut coopératif transparent : une organisation participative qui associe étroitement ses 2000 administrateurs et 4000 collaborateurs.

Contacts presse :

Mathilde Castres, Alexandra Sarazin - BDandP – tél.01.44.53.04.88 – mcastres@bdandp.com